

## Modalités d'utilisation des services d'applications InTouch d'Infiniti

Date d'entrée en vigueur : 24 juin 2013

Les termes « **vous** », « **votre** » « **vos** » et « **abonné** » employés dans la présente entente (l'« **entente** ») sont réputés s'appliquer à vous, un particulier, à titre personnel ou, le cas échéant, à titre de représentant légal d'une société ou d'une autre entité juridique qui a acheté ou loué un véhicule Infiniti doté des services d'applications InTouch d'Infiniti (le « **véhicule** »). De plus, les termes « **nous** », « **nos** » et « **notre** » employés dans la présente entente sont réputés faire référence à Nissan Canada inc., une société constituée selon les lois du Canada, dont le siège social est situé au 5290 Orbitor Drive, Mississauga (Ontario) L4W 4Z5 (« **NCI** » et (ou) « **Infiniti** ») et à ses sociétés affiliées, sa société mère, ses concessionnaires, ses successeurs et ayants droit ainsi qu'à tout employé, administrateur, dirigeant, sous-traitant, représentant et mandataire de toute entité susmentionnée.

Notre adresse postale est Nissan Canada inc., 2 Hunter Valley Road, Orillia (Ontario) Canada L3V 6H2. Notre numéro de service à la clientèle est le 1 800 361-4792. Certains services d'applications InTouch d'Infiniti et autres renseignements mentionnés dans la présente entente sont accessibles en ligne à l'adresse <https://canada.infinitiintouch.com>.

Comme le décrit la présente entente, votre véhicule est doté d'un dispositif prenant en charge les applications InTouch d'Infiniti, qui comprend une interface pour communiquer avec un téléphone intelligent. Cette interface sert, entre autres, à offrir une vaste gamme de services et de renseignements qui visent à vous aider ou à aider tout autre conducteur ou passager de votre véhicule et à faciliter la collecte de certaines données afin de fournir les services (les « **services d'applications InTouch** »). Les services d'applications InTouch d'Infiniti vous permettent d'accéder à certaines applications de votre téléphone intelligent (les « applications ») grâce à son intégration au système du véhicule. En se servant du téléphone intelligent de l'abonné à des fins d'authentification et de communication, l'utilisateur peut interagir avec les applications du téléphone intelligent par l'intermédiaire des systèmes d'origine du véhicule. Deux forfaits de services d'applications InTouch sont offerts : « de base » et « supérieur ». Le forfait de base est offert gratuitement pendant quatre ans suivant la date d'entrée en service du nouveau véhicule; après cette période, l'abonné pourra acheter le forfait de base pour une période de un an à la fois. **Le forfait supérieur offre l'accès au contenu d'un plus grand nombre d'applications et sera offert à une date ultérieure.** Lorsque le forfait supérieur sera offert, l'abonné pourra l'acheter pour une période de un an à la fois à partir de la date d'achat. Le forfait supérieur requiert un abonnement au forfait de base.

La présente entente décrit le lien entre vous et nous relativement à l'utilisation des services d'applications InTouch.

Nous travaillons avec de nombreuses entreprises différentes pour vous offrir les services d'applications InTouch. Dans la présente entente, l'expression « **fournisseur de service** » désigne toute personne, entreprise ou entité juridique qui fournit des services, du matériel ou des installations relativement aux services d'applications InTouch, y compris, sans toutefois s'y limiter, les fournisseurs de services sans-fil, les fournisseurs, les concédants de licence, les distributeurs et les concessionnaires.

VEUILLEZ LIRE ENTIÈREMENT TOUTES LES PAGES DE LA PRÉSENTE ENTENTE AVANT D'UTILISER TOUT SERVICE D'APPLICATIONS INTOUCH D'INFINITI ET EN CONSERVER UN EXEMPLAIRE DANS VOS DOSSIERS. LISEZ ET CONSERVEZ UN EXEMPLAIRE DE TOUT AUTRE DOCUMENT RELATIF AUX SERVICES D'APPLICATIONS INTOUCH D'INFINITI QUI VOUS EST REMIS OU ENVOYÉ. TOUS LES DOCUMENTS RELATIFS AUX SERVICES D'APPLICATIONS INTOUCH D'INFINITI QUI MENTIONNENT ÊTRE INTÉGRÉS À VOTRE ENTENTE DE SERVICES D'APPLICATIONS INTOUCH D'INFINITI FONT PARTIE DE LA PRÉSENTE ENTENTE SI VOUS ACCEPTEZ TOUT SERVICE QU'ILS DÉCRIVENT.

### **1. PROCESSUS D'ABONNEMENT AUX SERVICES D'APPLICATIONS INTOUCH**

**1.1. Consentement.** En concluant la présente entente et (ou) en utilisant les services d'applications InTouch, vous acceptez les pratiques et les procédures décrites dans la présente entente.

**1.2. Utilisation de cette application par les enfants.** Nous n'avons pas l'intention de recueillir des renseignements auprès d'enfants qui n'ont pas atteint l'âge de la majorité dans la province ou le territoire où ils habitent. Si vous n'avez pas atteint l'âge de la majorité dans la province ou le territoire où vous habitez, vous ne devez pas conclure la présente entente et (ou) utiliser les services d'applications InTouch et devez demander à vos parents de le faire pour vous.

**1.3. Activation des services d'applications InTouch et consentement.** Vous ne pouvez obtenir et utiliser les services d'applications InTouch qu'en acceptant la présente entente, soit en la signant à l'avance ou au moment de la livraison du véhicule à l'établissement concessionnaire, soit en acceptant les modalités en

ligne sur le site Web InTouch d'Infiniti (le « **site Web** ») ou à l'aide de votre téléphone intelligent, puis en cliquant sur « J'accepte » pendant le processus d'abonnement.

En signant la présente entente, vous reconnaissez avoir lu et accepté les modalités de la présente entente et convenez d'être lié par celles-ci (et, plus particulièrement, vous consentez à ce que nous recueillions et traitions vos données personnelles conformément aux dispositions de la présente entente). Vous convenez également d'informer tous les conducteurs et passagers du véhicule qui désirent utiliser les services d'applications InTouch de la présente entente et de ses modalités. Vous êtes tenu d'informer tous les conducteurs et passagers du véhicule qui désirent utiliser les services d'applications InTouch des modalités de la présente entente, y compris les questions relatives à la protection des données personnelles. Nous ne sommes pas responsables des dommages découlant d'une violation de la vie privée ou de tout autre dommage que vous ou d'autres personnes pourriez subir si vous omettez d'aviser lesdites personnes de la présente entente et de ses modalités.

Vous comprenez et acceptez que l'abonnement aux services d'applications InTouch est associé à votre véhicule et que vous ne pouvez les transférer à un autre véhicule.

Si vous décidez de ne pas vous abonner aux services d'applications InTouch, vous ne pourrez pas en profiter.

**1.4. Modification de l'entente.** Nous pouvons modifier la présente entente à tout moment et à l'occasion, à notre entière discrétion. Nous pouvons plus particulièrement modifier, en tout ou en partie, les éléments suivants des présentes modalités :

- o Article 1 : Processus d'abonnement aux services d'applications InTouch
- o Article 2 : Frais, paiement, facturation et politique relative aux taxes
- o Article 3 : Données personnelles, protection des données
- o Article 4 : Renseignements spéciaux sur le service et les limites du système
- o Article 5 : Vos responsabilités
- o Article 6 : Avis spéciaux
- o Article 7 : Garanties et responsabilité
- o Article 8 : Renseignements spéciaux et ententes relatives à certains services

Dans le cas où la présente entente ou tout aspect des services d'applications InTouch fait l'objet de restrictions ou est suspendu ou modifié, nous vous en aviserons au moins 30 jours avant l'entrée en vigueur de la modification en affichant les modalités modifiées sur le site <https://canada.infinitiintouch.com> et en vous envoyant un avis écrit aux coordonnées que nous avons à votre sujet, dans lequel seront incluses la nouvelle disposition ou la disposition modifiée, l'ancienne version de la disposition et la date d'entrée en vigueur de la modification. Vous pouvez refuser la modification et annuler ou résilier la présente entente et votre utilisation des services d'applications InTouch, sans frais, pénalité ou indemnité d'annulation, en nous envoyant un avis écrit à cette fin au plus tard 30 jours après l'entrée en vigueur de la modification, à l'adresse postale ou électronique indiquée dans l'avis. Si vous continuez d'utiliser les services d'applications InTouch après cette période, vous serez réputé avoir accepté lesdites modalités modifiées de l'entente.

Vous pouvez consulter les modalités de l'entente actuellement en vigueur en ligne à l'adresse <https://canada.infinitiintouch.com>. Nous vous conseillons de revoir régulièrement et attentivement les modalités de l'entente qui sont en vigueur.

**1.5. Mise à jour ou modification des renseignements sur le compte de l'abonné.** Vous devez nous aviser dans les plus brefs délais de toute modification des renseignements que vous nous avez fournis relativement à la présente entente. Vous pouvez revoir, modifier, corriger ou mettre à jour à tout moment les renseignements que vous nous avez fournis directement sur le site Web ou en communiquant avec le service à la clientèle d'Infiniti. Nous ne sommes pas responsables des pertes que vous pourriez subir parce que les renseignements que vous nous avez fournis ne sont pas exacts et à jour.

#### **1.6. Services d'applications InTouch /Durée et résiliation**

**1.6.a. Durée.** Les services d'applications InTouch sont accessibles dès que vous avez accepté les modalités de la présente entente de la manière susmentionnées et que vous avez terminé le processus d'abonnement et d'activation.

Sauf s'il est résilié par anticipation conformément à la présente entente, votre **forfait de base** de services d'applications InTouch restera en vigueur pendant toute la période de quatre ans (« période initiale de

service ») à partir de la date d'entrée en service du nouveau véhicule. Le forfait de base est offert gratuitement pendant la période initiale de service.

Dès qu'il sera offert, il sera possible d'acheter le **forfait supérieur** de services d'applications InTouch pour un an (« période initiale de service ») à partir de la date d'achat du forfait supérieur.

Si vous n'êtes pas le premier propriétaire du véhicule, alors le forfait de base de services d'applications InTouch sera offert jusqu'à la fin de la période initiale de service (forfait de base).

Trente (30) jours avant l'expiration de la période initiale de service (période gratuite de quatre ans pour le forfait de base et période de un an pour le forfait supérieur), vous recevrez un avis par courriel et aurez l'occasion de renouveler votre abonnement en ligne sur le site Web selon les modalités en vigueur à ce moment-là. Si vous décidez de renouveler votre abonnement ou si vous n'êtes pas le premier propriétaire du véhicule et que vous activez les services d'applications InTouch pour la première fois, vous devrez soumettre un mode de paiement en ligne et payer l'abonnement au tarif alors en vigueur (les « **frais d'abonnement** »).

Vous aurez aussi l'occasion de sélectionner une option de renouvellement automatique au moment de votre premier renouvellement. **LORSQUE VOUS AUREZ CONFIRMÉ LE RENOUELEMENT DE VOTRE ABONNEMENT POUR UNE PÉRIODE DE UN AN ET SÉLECTIONNÉ L'OPTION DE RENOUELEMENT AUTOMATIQUE, VOS SERVICES D'APPLICATIONS INTOUCH SE RENOUELLERONT AUTOMATIQUÉMENT À LA DATE D'EXPIRATION DE CHAQUE RENOUELEMENT, POUR DES PÉRIODES DE RENOUELEMENT SUCCESSIVES DE UN AN (LES « périodes de renouvellement de service ») À MOINS QUE VOUS NE METTIEZ FIN AU RENOUELEMENT AUTOMATIQUE OU QUE LES SERVICES D'APPLICATIONS INTOUCH NE SOIENT RÉSILIÉS PAR VOUS OU PAR NOUS CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE LA PRÉSENTE ENTENTE.**

Si vous n'avez pas activé les renouvellements automatiques, trente (30) jours avant l'expiration de chaque période initiale de service ou de chaque période de renouvellement de service, vous serez avisé par courriel de l'expiration prochaine de l'entente et aurez l'occasion de renouveler votre abonnement en ligne à partir du site Web. De plus, chaque fois que vous décidez de renouveler les forfaits de services d'applications InTouch, nous débiteurons automatiquement de votre compte de paiement les montants correspondant au forfait de services d'applications InTouch en vigueur pendant la période de renouvellement. En ne renouvelant pas les services d'applications InTouch, votre abonnement sera automatiquement annulé à la date d'expiration. Lorsqu'il sera offert, le forfait supérieur exigera un abonnement au forfait de base; par conséquent, si la période de quatre ans du forfait de base offert gratuitement est terminée ou doit se terminer dans les trente (30) jours, les abonnés devront alors payer les deux forfaits afin de bénéficier du forfait supérieur.

**1.6.b. Vos droits de résiliation.** Vous pouvez résilier vos services d'applications InTouch en ligne à partir du site Web ou de votre téléphone intelligent, ou à tout moment en communiquant avec nous. Si vous résiliez les services d'applications InTouch avant la fin de la période initiale de service ou de la période de renouvellement, selon le cas, vous n'aurez droit à aucun remboursement et, si vous décidez de réactiver les services d'applications InTouch plus tard, vous devrez payer le plein tarif, le cas échéant, d'une période de renouvellement de service complète.

#### **1.6.c. Nos droits de résiliation et de suspension.**

Nous pouvons mettre fin à vos services d'applications InTouch à tout moment et sans raison. Dans un tel cas, nous ferons tous les efforts nécessaires pour vous en aviser 30 jours avant la date d'entrée en vigueur de la résiliation de votre entente de services d'applications InTouch. Ainsi, nous pouvons décider de cesser de vous offrir les services d'applications InTouch à tout moment et pour toute raison, même si celles-ci n'ont aucun lien avec vous ou votre compte avec nous. Si nous décidons de cesser d'offrir les services d'applications InTouch à la suite de la résiliation d'une entente conclue avec un fournisseur de service dont nous dépendons pour offrir les services d'applications InTouch, nous ferons tous les efforts nécessaires pour vous en aviser dans le délai de 30 jours susmentionné.

De plus, nous pouvons résilier votre entente de services d'applications InTouch sans préavis pour toute raison suffisante. Par exemple, nous pouvons mettre fin immédiatement à vos services d'applications InTouch si vous enfreignez toute disposition de la présente entente, si vous contrecarrez nos efforts pour offrir les services d'applications InTouch, si vous perturbez nos activités ou si vous utilisez les services d'applications InTouch à des fins illégales ou inappropriées. Vous n'aurez pas le droit de réactiver les services d'applications InTouch même si vous réglez les problèmes en question. Nous pouvons également suspendre vos services d'applications InTouch afin d'effectuer des travaux de maintenance ou d'amélioration du réseau ou du système ou si le réseau est surchargé ou si nous soupçonnons que vous utilisez les services d'applications InTouch à des fins qui nous permettraient de résilier votre entente. Dans ce cas, nous ne vous rembourserons pas les montants que vous avez payés d'avance pour les services d'applications InTouch.

#### **1.6.d. Vente de votre véhicule ou achat d'un véhicule d'occasion?**

## Avis

Si, avant l'expiration de la période initiale de service, vous vendez votre véhicule ou résiliez ou cédez votre bail ou si votre véhicule fait l'objet d'une déclaration de perte totale ou est jugé irréparable, ou s'il est vendu à des fins de récupération à la suite d'un vol ou d'un accident pendant qu'il vous appartient ou que vous le louez, nous vous demandons de nous en aviser en communiquant avec le service à la clientèle d'Infiniti ou en retirant le véhicule de votre compte sur le site Web.

Si vous vendez ou transférez votre véhicule ou si vous résiliez ou cédez votre bail et que vous ne nous en avertissez pas, nous n'aurons aucune façon de savoir que le véhicule a été vendu et (ou) que le bail a été résilié ou cédé et nous pourrions continuer de recueillir des données en croyant qu'elles vous concernent. De plus, vous demeurez responsable de toute obligation découlant, en vertu de la présente entente, de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation des services d'applications InTouch. **Nous ne sommes pas responsables de tout dommage en matière de protection de la vie privée que vous pourriez subir si vous ne nous avisez pas de la résiliation ou de la cession du bail de votre véhicule ou de la vente de votre véhicule.** Que vous nous avisiez ou non de la résiliation ou de la cession de votre bail ou de la vente de votre véhicule, vous convenez de ne pas accéder aux services d'applications InTouch ou aux données relatives à votre véhicule ni de les utiliser ou de ne pas essayer d'y accéder ou de les utiliser après la vente ou le transfert de votre véhicule ou la résiliation ou la cession de votre bail.

Vous comprenez et acceptez que, si vous ne nous en avisez pas et que le propriétaire ou le locataire suivant du véhicule s'abonne aux services d'applications InTouch relativement au véhicule, le profil du nouveau propriétaire ou locataire remplacera votre profil et votre abonnement aux services d'applications InTouch prendra automatiquement fin.

Si vous vendez votre véhicule ou résiliez ou cédez votre bail, votre abonnement en vertu de la présente entente et la période qui reste au forfait de base de la période initiale de service (le cas échéant) seront automatiquement transférés au nouveau propriétaire à condition que ce dernier confirme le changement de propriétaire en communiquant avec le service à la clientèle d'Infiniti ou en inscrivant son véhicule sur le site Web.

## Résiliation des services d'applications InTouch

Si vous vendez votre véhicule ou si vous résiliez ou cédez votre bail, vous pouvez résilier la présente entente et mettre fin aux services d'applications InTouch avant de retirer votre véhicule de votre compte sur le site Web.

Si vous ne résiliez pas l'entente et que le propriétaire/locataire suivant du véhicule s'abonne comme utilisateur secondaire et non comme nouveau propriétaire, il pourrait profiter gratuitement des services d'applications InTouch pendant le reste de la période initiale de service ou la période de renouvellement de service, selon le cas.

## **2. POLITIQUE SUR LES TARIFS, LE PAIEMENT, LA FACTURATION ET LES TAXES**

Le **forfait de base** des services d'applications InTouch est gratuit au cours de la période initiale de service : peu importe la date de votre abonnement, votre véhicule bénéficiera gratuitement des services d'applications InTouch pendant quatre (4) ans à partir de la date de mise en service du nouveau véhicule.

Lorsqu'il sera offert, le **forfait supérieur** des services d'applications InTouch pourra être acheté pour un an, avec possibilité de renouvellements de un an.

Si vous décidez de ne pas renouveler votre abonnement aux services d'applications InTouch avant la fin des périodes initiales de service (quatre ans pour le forfait de base et un an pour le forfait supérieur), vos services d'applications InTouch prendront automatiquement fin au terme de la période initiale de service. Lorsqu'il sera offert, le forfait supérieur exigera un abonnement au forfait de base; par conséquent, quand la période gratuite de quatre ans du forfait de base sera terminée, ou dans les 30 jours précédant la fin de cette période, les abonnés devront payer les deux forfaits s'ils veulent se prévaloir du forfait supérieur. Si vous décidez de renouveler votre abonnement en vertu du processus décrit ci-dessus, vous acceptez de payer les frais d'abonnement (« **frais d'abonnement** ») annuels alors en vigueur en contrepartie de la prestation des services d'applications InTouch dans votre véhicule au cours de la période de renouvellement de service. Lors du premier renouvellement, vous pourrez établir un mécanisme de renouvellement automatique pour la période de renouvellement de service suivante. Dans un tel cas, vous comprenez et acceptez qu'à la fin de la période de renouvellement de service, votre abonnement aux services d'applications InTouch sera automatiquement renouvelé jusqu'à ce que vous mettiez fin au mécanisme de réabonnement automatique ou à l'abonnement en tant que tel, conformément au paragraphe 1.6 de la présente entente.

Si vous n'êtes pas le premier propriétaire du véhicule et si les services d'applications InTouch d'Infiniti n'avaient pas été activés par le propriétaire précédent, ou si le premier propriétaire a résilié son entente d'abonnement, vous devrez conclure la présente entente et payer les frais d'abonnement au tarif alors en vigueur pour bénéficier des services d'applications InTouch, à moins que la période initiale de service du forfait de base ne soit pas terminée.

Si vous ne possédez ou n'utilisez pas votre véhicule pendant une période de renouvellement de service donnée, nous ne rembourserons aucune portion de vos frais d'abonnement.

Si vous vendez votre véhicule ou résiliez ou cédez le bail de votre véhicule au cours d'une période initiale de service donnée ou au cours d'une période de renouvellement de service et que vous ne résiliez pas la présente entente ni votre abonnement, vous comprenez et acceptez que le propriétaire suivant puisse s'inscrire aux services d'applications InTouch d'Infiniti à titre d'utilisateur secondaire et non à titre de propriétaire et qu'il bénéficiera gratuitement des services d'applications InTouch jusqu'à la fin de ladite période initiale de service ou ladite période de renouvellement de service.

Si vous achetez ou louez un véhicule d'occasion (acheté ou loué antérieurement) et que l'abonnement de l'ancien propriétaire ou locataire est encore en vigueur et qu'il s'inscrit dans une période initiale ou de renouvellement de service valide, vous devrez vous inscrire à titre de nouveau propriétaire. Si vous souhaitez utiliser les services d'applications InTouch, vous devrez vous abonner et activer les services d'applications InTouch en ligne sur le site Web ou par l'intermédiaire de votre téléphone intelligent au cours de la période initiale de service ou de la période de renouvellement de service, selon le cas.

Vous comprenez et acceptez que l'accès à certains services parmi ceux offerts par les services d'applications InTouch exige l'utilisation de votre téléphone intelligent, que ces services peuvent nécessiter l'utilisation de votre abonnement au service de téléphonie cellulaire et au forfait de données offert par votre exploitant de téléphonie cellulaire et que, par conséquent, cet accès peut entraîner des frais supplémentaires, selon votre fournisseur de services et votre forfait de données, tel que cela est expliqué ci-dessous au paragraphe 6.2 de la présente entente. NCI ne se prononce aucunement sur la compatibilité de votre téléphone intelligent avec les services d'applications InTouch et ne saurait être tenue responsable de tout manque de compatibilité ou de perte de service pouvant en résulter.

Une fois les frais d'inscription payés, ils ne peuvent vous être remboursés pour quelque raison que ce soit, sauf si NCI l'autorise, à sa seule et entière discrétion, ou si la loi applicable l'exige.

### **3. DONNÉES PERSONNELLES, PROTECTION DES DONNÉES**

**3.1 Utilisation des données personnelles.** Comme cela est expliqué à l'article 3 ou précisé dans notre politique sur la protection des renseignements personnels à l'adresse [http://www.infiniti.ca/fr/general/footer/privacy\\_b.html](http://www.infiniti.ca/fr/general/footer/privacy_b.html), ou tel qu'il pourrait vous l'être divulgué et avec votre consentement, nous recueillerons et utiliserons certaines données relativement à votre utilisation des services d'applications InTouch. Nous utiliserons ces données pour fournir et améliorer les services d'applications InTouch, dans le seul but de vous servir, vous et les occupants de votre véhicule, et pour vous faire parvenir des renseignements de nature commerciale et (ou) promotionnelle concernant votre véhicule. Les données que nous recueillons peuvent comprendre des données personnelles. En vous abonnant aux services d'applications InTouch d'Infiniti et (ou) en les utilisant, vous consentez également à ce que nous recueillions et utilisions des données personnelles aux fins établies en vertu des présentes modalités. Nous nous conformerons à toutes les lois applicables sur la protection de la vie privée régissant l'utilisation des données personnelles.

**3.2 Catégories d'information et de données personnelles que nous recueillons.** L'information et (ou) les données personnelles que nous recueillons dépendent du véhicule, de ses caractéristiques, des services d'applications InTouch auxquels vous vous êtes abonné et de votre utilisation de ces services. Selon cette utilisation, nous pourrions recueillir et conserver une copie électronique ou une autre forme de document contenant certains renseignements, dont les suivants : i) les données que vous fournissez pour vous abonner aux services d'applications InTouch d'Infiniti (comme les coordonnées du conducteur principal ou du propriétaire du véhicule, les données relatives à l'abonnement et les renseignements relatifs au contrat), et ii) les données relatives au véhicule, à votre utilisation des services d'applications InTouch et des données nécessaires pour fournir ces services, y compris le numéro d'identification du véhicule, sa description, son emplacement, la géolocalisation en temps réel, les données relatives au service, le contenu des recherches de l'abonné (ou des occupants du véhicule), des renseignements sur quiconque effectue un appel à l'aide des services d'applications InTouch à partir du véhicule ou en vertu du compte de l'abonné, la date, l'heure et la durée de l'appel, ainsi que toute note rédigée par un agent du service à la clientèle d'Infiniti pendant un appel. Nous recueillons également des données relatives à la facturation, au paiement et à la gestion des plaintes relatives aux services d'applications InTouch.

**3.3 Objet du traitement des données personnelles.** Nous utilisons les données pour vous offrir les services d'applications InTouch et permettre à Infiniti et à ses concessionnaires d'améliorer leurs services et leurs communications avec leurs clients. Cela comprend notamment l'envoi à nos clients de renseignements sur les

produits, les réponses aux questions ou aux plaintes, des renseignements sur les modalités et les offres relatives aux services d'applications InTouch, y compris des remises spéciales ou des services ou fonctions supplémentaires ou l'amélioration et la personnalisation des communications entre vous, nous et les concessionnaires Infiniti, ainsi que la gestion de votre abonnement aux services d'applications InTouch et de votre compte d'abonné, à d'autres fins commerciales et promotionnelles en lien avec le véhicule ou d'autres usages dont nous pourrions vous informer et auxquels vous consentez. L'utilisation de vos données peut varier selon les services d'applications InTouch que vous choisissez d'utiliser. Vous obtiendrez des détails à ce sujet lorsque vous choisirez le service.

Nous pourrions également utiliser les données à des fins de statistiques et d'études de marché et à toute autre fin de recherche et développement dans le but d'améliorer les services d'applications InTouch et nos produits en général et (ou) de personnaliser les services d'applications InTouch selon chaque abonné ou selon des groupes d'abonnés. Nous pourrions également utiliser les données pour détecter ou prévenir l'utilisation abusive des services d'applications InTouch par vous ou tout autre occupant du véhicule.

Vous acceptez que nous puissions enregistrer, surveiller ou déterminer l'emplacement du véhicule ou tout autre renseignement de même nature (selon les caractéristiques du véhicule) :

- si l'abonné ou d'autres occupants du véhicule demandent des services d'applications InTouch qui dépendent de l'emplacement du véhicule;
- si nous sommes tenus de le faire pour nous conformer aux lois applicables, dans le cadre d'instances judiciaires, en réponse à des brefs d'assignation ou à des ordonnances judiciaires, en collaboration avec les organismes chargés de l'application de la loi;
- en lien avec nos tentatives de communiquer avec l'acheteur du véhicule ou d'appliquer les modalités de la présente entente et toute entente relative à la location ou au financement dudit véhicule;
- à des fins d'évaluation et de statistiques, d'étude de marché, de marketing, de promotions et de recherche et développement.

Aux fins d'assurance de la qualité, nous surveillons et (ou) enregistrons en outre de façon aléatoire, après l'activation, des conversations entre les occupants du véhicule et les systèmes de reconnaissance vocale interactifs, ainsi que des appels au service à la clientèle d'Infiniti ou provenant de ce dernier qui ont lieu à l'extérieur du véhicule.

EN S'ABONNANT AUX SERVICES D'APPLICATIONS INTOUCH D'INFINITI, L'ABONNÉ CONSENT, EN SON PROPRE NOM, À CES ACTIVITÉS DE SURVEILLANCE ET D'ENREGISTREMENT. CE CONSENTEMENT EST PERMANENT ET S'APPLIQUE À TOUTE CONVERSATION DE CE GENRE AVEC NOS CENTRES D'APPELS, AU FIL DU TEMPS. VOUS CONVENEZ ÉGALEMENT D'INFORMER TOUS LES CONDUCTEURS ET PASSAGERS DU VÉHICULE QUI DÉSIRENT UTILISER LES SERVICES D'APPLICATIONS INTOUCH DE LA PRÉSENTE ENTENTE ET DE SES MODALITÉS ET D'OBTENIR LEUR CONSENTEMENT À CETTE SURVEILLANCE ET À CES ENREGISTREMENTS.

SOUS RÉSERVE DE LA POLITIQUE SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS D'INFINITI, NOUS NE VENDONS, DIVULGUONS, ÉCHANGÉONS OU LOUONS VOS DONNÉES OU RENSEIGNEMENTS QU'AVEC VOTRE CONSENTEMENT OU CONFORMÉMENT AUX LOIS APPLICABLES. Notre politique sur la protection des renseignements personnels est accessible à l'adresse [http://www.infiniti.ca/fr/general/footer/privacy\\_b.html](http://www.infiniti.ca/fr/general/footer/privacy_b.html). Selon les programmes que vous choisissez d'utiliser par l'intermédiaire des services d'applications InTouch, nous pourrions divulguer vos renseignements à un tiers responsable de fournir ledit programme.

**3.4 Utilisation des données à des fins promotionnelles.** Nous ne vous enverrons des courriels ou du courrier promotionnels ni ne communiquerons avec vous par téléphone que dans la mesure permise par les lois applicables ou si nous avons d'abord obtenu votre consentement. Vous pouvez, en tout temps et sans frais (autres que vos propres frais de communication), retirer votre consentement à l'utilisation ultérieure des données à des fins promotionnelles en sélectionnant vos préférences en ligne à l'adresse <http://canada.infinitiintouch.com>, selon les méthodes précisées dans les communications que nous vous faisons parvenir ou, sinon, de la manière prévue par les lois applicables.

Lorsque nous vous demandons votre consentement pour utiliser certains renseignements, nous vous expliquons vos autres options quant à la manière dont ces renseignements pourraient être utilisés. Si vous avez retiré votre consentement à recevoir des courriels, du courrier ou des appels téléphoniques promotionnels de notre part, nous mettrons en œuvre cette requête dès qu'il sera commercialement raisonnable de le faire après la réception de la demande et tel que la loi l'exige.

Même si vous ne souhaitez pas recevoir de communications ou de matériel promotionnels de notre part, il se pourrait que nous communiquions néanmoins avec vous par téléphone (y compris par téléphone sans fil et messages texte), par la poste et par courriel au besoin pour vous offrir les services d'applications InTouch et (ou) mettre à jour votre compte d'abonné.



**3.5 Transfert de données à l'extérieur du Canada.** Selon les caractéristiques du véhicule, les services d'applications InTouch auxquels vous vous êtes abonné et l'endroit où le véhicule est utilisé, certaines données recueillies relativement au fonctionnement et à l'utilisation des services d'applications InTouch pourraient être traitées ou transférées à l'extérieur du Canada, y compris, sans toutefois s'y limiter, aux États-Unis et (ou) au Japon. La protection des données dans ces pays pourrait ne pas offrir le même niveau de sécurité qu'au Canada. Par conséquent, toute donnée personnelle transférée à l'extérieur du Canada pourrait faire l'objet de demandes d'accès de la part des gouvernements, des tribunaux ou des organismes d'application de la loi de ces pays, conformément à leurs lois. Toutefois, nous prendrons les mesures qui conviennent pour veiller à ce que les données personnelles recueillies soient traitées conformément aux lois applicables en matière de protection des données et de la vie privée. Les données personnelles que nous recueillons et traitons pourraient également être traitées par des fournisseurs de services de l'extérieur du Canada; si cela se produit, ces fournisseurs de services traiteront ces données uniquement selon nos directives et aux fins décrites ci-dessus. Vos données personnelles pourraient faire l'objet d'une divulgation en vertu des lois de ces territoires de compétence.

**3.6 Sécurité.** Nous maintiendrons des mesures de sécurité relatives aux données de manière à protéger toute donnée personnelle dont nous avons le contrôle contre la perte, la mauvaise utilisation et la modification. Par exemple, selon les applications, nous utilisons des technologies de chiffrement et des systèmes d'authentification de l'utilisateur, comme des mots de passe et des numéros d'identification personnels. Tous les renseignements sont stockés conformément à des mesures de protection commerciales raisonnables, l'accès étant limité uniquement aux employés ou aux représentants autorisés d'Infiniti ou de ses concessionnaires qui ont besoin de ces renseignements aux fins précisées dans la présente entente. Nous faisons appel aux pratiques standards de l'industrie pour protéger la confidentialité des renseignements personnels de l'abonné.

Veillez noter que la transmission de renseignements par Internet et d'autres réseaux de communications appartenant à des tiers pourrait ne pas être complètement sécurisée. Même si nous faisons de notre mieux pour protéger vos données personnelles, nous ne pouvons garantir la sécurité des données et, plus particulièrement, ne pouvons ni promettre ni garantir que vos communications ne seront pas interceptées par des tiers. Dans le cadre de certains services d'applications InTouch fournis aux abonnés, la transmission de la voix et des données s'effectue entre le service à la clientèle d'Infiniti et les véhicules des abonnés par l'intermédiaire du téléphone intelligent de l'abonné et des réseaux de téléphonie cellulaire. Ces réseaux sont complexes et pas nécessairement sécurisés. Par conséquent, on ne peut garantir la confidentialité et la sécurité des conversations ou des données transmises à un véhicule et à partir de celui-ci.

Vous acceptez que nous ne soyons pas responsables de tout dommage causé par la perte de confidentialité survenant durant les communications effectuées par l'intermédiaire de tels réseaux. Si vous ne nous avisez pas de la vente ou du transfert de votre véhicule ou de la résiliation ou de la cession du bail de votre véhicule, nous pourrions continuer d'envoyer certains renseignements relatifs à l'abonné ou d'autres renseignements concernant votre compte à l'adresse actuellement inscrite dans nos dossiers. Dans un tel cas, nous ne sommes pas responsables de quelque dommage relatif à la protection de la vie privée que vous pourriez subir et vous acceptez de nous garantir contre toute réclamation, responsabilité et perte d'un tiers qui résulterait du fait que vous avez omis de nous avertir de la vente ou du transfert de votre véhicule.

**3.7 Période d'entreposage.** Nous conserverons toutes les données personnelles aussi longtemps que nécessaire aux fins énoncées ci-dessus ou pendant la période de temps nécessaire pour nous conformer à toute loi applicable, toute loi de prescription ou les présentes modalités. Après un tel délai, les données personnelles seront supprimées ou rendues anonymes conformément aux lois applicables.

**3.8 Divulgation de données personnelles.** Nous partageons des renseignements sur les abonnés à l'extérieur d'Infiniti avec notamment des tiers fournisseurs de services, dans le seul but d'obtenir des services nous permettant d'offrir les services d'applications InTouch demandés par l'abonné ou d'autres occupants du véhicule de l'abonné, de faciliter la communication avec l'acheteur du véhicule ou de transmettre de façon limitée des renseignements commerciaux ou promotionnels, tels qu'ils sont décrits dans la présente entente. Nous pouvons fournir à des tiers, à d'autres fins, des statistiques agrégées sur les abonnés et des renseignements connexes sur les services d'applications InTouch, mais ces statistiques ne comprendront pas de renseignements permettant l'identification de personnes. Au besoin, nous pourrions être contraints à divulguer des renseignements pour nous conformer à la loi ou à des ordonnances exécutoires des autorités publiques ou des tribunaux, ou pour mettre en application les dispositions des présentes modalités relativement aux services d'applications InTouch. Nous pourrions également divulguer des renseignements personnels conformément notre politique sur la protection des renseignements personnels accessible à l'adresse [http://www.infiniti.ca/fr/general/footer/privacy\\_b.html](http://www.infiniti.ca/fr/general/footer/privacy_b.html).

**3.9 Droit d'accès et de correction.** Vous pouvez accéder à vos données personnelles, les corriger, les modifier et les supprimer conformément aux lois régissant la protection de la vie privée. Pour exercer ces droits, vous pouvez modifier votre compte sur le site Web ou communiquer avec le service à la clientèle d'Infiniti.

#### **4. RENSEIGNEMENTS SPÉCIAUX SUR LES LIMITES DES SERVICES ET DU SYSTÈME**

Les services d'applications InTouch sont uniquement offerts au Canada.

Les services d'applications InTouch fonctionnent au moyen des réseaux de communication sans-fil et du réseau satellite du système mondial de localisation (« GPS »). LES SERVICES D'APPLICATIONS INTOUCH NE SONT PAS TOUS ACCESSIBLES PARTOUT, SURTOUT DANS LES RÉGIONS ÉLOIGNÉES OU ENCLAVÉES, NI DANS TOUTES LES VOITURES ET EN TOUT TEMPS. La région où vous conduisez peut avoir une incidence sur le service que nous pouvons vous offrir, y compris, sans toutefois s'y limiter, le service d'itinéraire. De plus, les services ne sont pas accessibles si le système GPS n'est pas fonctionnel (une carte sur CD ou DVD pourrait être requise). Certaines restrictions de programmation du système GPS pourraient nous empêcher de déterminer l'emplacement précis de votre véhicule.

#### **5. VOS RESPONSABILITÉS**

**5.1. Gestion de votre compte.** Pour profiter des services d'applications InTouch, vous devez en effectuer l'activation comme cela est décrit ci-dessus. Il vous incombe de tenir à jour un mode de paiement valide pour le forfait de base et le forfait supérieur des services d'applications InTouch après l'expiration de la période initiale de service et de toute période de renouvellement de service. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la gestion de votre compte, veuillez consulter le site Web.

**5.2. Mots de passe/code d'utilisateur.** Vous promettez d'assumer l'entière responsabilité de la protection de votre mot de passe et de votre code d'utilisateur. Toute personne qui a votre mot de passe ou votre code d'utilisateur pourrait accéder aux services d'applications InTouch et ni nous ni aucun fournisseur de service n'avons l'obligation de demander si la personne qui utilise votre mot de passe et votre code d'utilisateur ou les autres renseignements pouvant être utilisés pour accéder à votre compte dans le but de demander des services pour votre véhicule est autorisée à le faire.

**5.3. Utilisation appropriée des services.** Vous promettez de ne pas utiliser les services d'applications InTouch à des fins frauduleuses, illégales ou abusives, ou de toute manière qui perturbe la prestation des services à nos autres clients. Vous promettez de ne pas abuser de nos activités commerciales, de nos services, de notre réputation, de nos employés, de nos installations ou de ceux de nos fournisseurs de service et de ne rien faire qui pourrait y porter atteinte. Si vous posez de tels gestes, vous acceptez d'être responsable de toute somme que nous réclamons, en plus de toute dépense connexe, ou de toute somme qu'une autre personne nous réclame, en plus de toute dépense connexe, découlant entièrement ou en partie de ladite utilisation ou de vos gestes. Vous acceptez par la présente de nous garantir contre toute réclamation, obligation et perte qu'un tiers pourrait faire valoir à notre encontre à la suite de la violation par vous de toute disposition de la présente entente.

Vous ne pouvez pas revendre, copier, stocker, reproduire, distribuer, modifier, afficher, publier, exécuter, transmettre ou diffuser tout contenu que vous recevez par l'entremise des services d'applications InTouch, ou créer des œuvres dérivées de celui-ci, et vous ne pouvez utiliser aucun contenu que vous recevez par l'entremise des services d'applications InTouch à des fins commerciales.

**5.4. Protection et utilisation des renseignements d'autres personnes.** Certains renseignements que vous recevez par l'entremise des services d'applications InTouch nous appartiennent, appartiennent aux fournisseurs de service et (ou) aux tiers qui les fournissent par notre intermédiaire. Ces renseignements peuvent être protégés par un ou plusieurs droits d'auteur, marques de commerce, marques de service, brevets ou autres protections juridiques. Vous promettez de ne pas utiliser le contenu que vous recevez par l'entremise des services d'applications InTouch, sauf de la manière expressément autorisée par nous et nos fournisseurs de service.

**5.5. Autres utilisateurs ou occupants de votre véhicule.** VOUS ÊTES ENTIÈREMENT RESPONSABLE DE TOUTE UTILISATION DES SERVICES D'APPLICATIONS INTOUCH DANS VOTRE VÉHICULE, MÊME SI VOUS N'ÊTES PAS LA PERSONNE QUI LES UTILISE ET MÊME SI VOUS ALLÉGUEZ, PLUS TARD, QUE L'UTILISATION N'ÉTAIT PAS AUTORISÉE. VOUS ÊTES EN OUTRE ENTIÈREMENT RESPONSABLE DES SERVICES QUE VOUS OU TOUTE PERSONNE QUI UTILISE VOTRE VÉHICULE AVEZ DEMANDÉS PAR L'ENTREMISE DES SERVICES D'APPLICATIONS INTOUCH. Vous promettez de sensibiliser et d'informer tous les utilisateurs et occupants de votre véhicule à propos des caractéristiques et des restrictions du système et des services d'applications, des modalités de l'entente et de la politique de protection des renseignements personnels d'Infiniti accessible à l'adresse <http://www.infiniti.ca/fr/general/footer/privacy.html>. Ni nous ni aucun fournisseur de service n'avons l'obligation de demander si la personne utilisant votre véhicule est autorisée à le faire. Si vous ou une personne qui conduit votre véhicule utilisez les services d'applications InTouch pour commettre un crime ou pour toute autre fin inappropriée, vous serez responsable de tout dommage découlant de ladite utilisation.



## **6. AVIS SPÉCIAUX**

**6.1. Mises à jour des logiciels et du matériel.** Les services d'applications InTouch utilisent des logiciels (y compris le logiciel du véhicule) que nous puissions devoir ou vouloir changer à l'occasion. Nous pourrions le faire à distance sans vous en aviser préalablement. Ces changements pourraient modifier ou effacer les données que vous avez stockées dans le système de services d'applications InTouch de votre véhicule. À moins que la loi ne l'exige, nous ne sommes pas responsables de la perte des données. Vous n'êtes pas propriétaire du logiciel de services d'applications InTouch et n'acquierez aucun droit de l'utiliser ou de le modifier vous-même. De plus, nous pourrions devoir, à l'occasion, changer les logiciels des systèmes de votre véhicule. Si ces logiciels appartiennent à nos fournisseurs de service ou sont gérés par ceux-ci, vous acceptez et consentez par la présente à ce que nous les aidions à le faire à distance sans autre consentement de votre part.

**6.2. Connectivité du téléphone intelligent et itinérance.** Certaines des fonctionnalités des services d'applications InTouch se servent du forfait de données de votre téléphone intelligent pour établir une connexion avec les fournisseurs de service. Chaque fois que vous faites le couplage ou la synchronisation de votre téléphone intelligent pris en charge avec votre véhicule, vous acceptez que le système de services d'applications InTouch utilise votre forfait de données sans préavis. Si vous n'avez pas souscrit de forfait de données illimité avec votre exploitant de réseau de téléphonie cellulaire, vous êtes tenu de surveiller l'utilisation de ces services. Vous êtes entièrement responsable de vous conformer à l'entente que vous avez conclue avec votre exploitant de réseau de téléphonie cellulaire. De plus, si vous sortez de votre zone de service, sans prendre de mesures préventives (par exemple, en désactivant la fonction d'itinérance), les services d'applications InTouch continueront de fonctionner et vous pourriez devoir payer des frais additionnels d'itinérance selon les politiques de votre exploitant de réseau de téléphonie cellulaire.

**6.3. Technologie et communications.** Les services d'applications InTouch ne peuvent fonctionner si votre véhicule se trouve dans un endroit qui n'est pas couvert par votre exploitant de réseau de téléphonie cellulaire. Les services d'applications InTouch qui nécessitent des renseignements sur l'emplacement de votre véhicule ne peuvent fonctionner que si les signaux du satellite GPS ne sont pas obstrués, s'ils sont accessibles à cet endroit et s'ils sont également compatibles avec le matériel des services d'applications InTouch.

**6.4. Modification des systèmes de télécommunication/GPS.** Le système de services d'applications InTouch d'Infiniti utilise une technologie numérique de télécommunication sans-fil et la technologie du système GPS sur lesquelles nous n'avons aucune prise. Les technologies de télécommunication sont reconnues pour évoluer avec le temps, entraînant l'obsolescence de certains réseaux de télécommunication. Si la technologie de télécommunication ou celle du système GPS qu'utilise le système de services d'applications InTouch changent d'une manière qui entraîne l'incompatibilité de ces technologies avec votre système de services d'applications InTouch, ce dernier ne fonctionnera pas et nous pourrions être forcés de mettre fin à vos services d'applications InTouch. Dans un tel cas, nous vous aviserons de la date d'entrée en vigueur de la résiliation et vous décrirons chacun de vos droits et obligations. NCI ne fait aucune déclaration à l'égard de la technologie de télécommunication et de celle du système GPS utilisées pour offrir les services d'applications InTouch. NCI ne peut être tenue responsable de tout changement apporté par les fournisseurs de ces technologies et de l'incompatibilité ou de la perte de service en découlant.

**6.5. Fournisseurs de contenu.** Certains fournisseurs imposent d'autres modalités à la prestation de leurs services. En utilisant les services d'applications InTouch pour accéder au contenu ou aux services fournis par un tel fournisseur, vous acceptez également d'être lié par les modalités du fournisseur de service en question. NCI ne fait aucune déclaration à l'égard de la disponibilité d'une application, d'un service ou du contenu que vous sélectionnez lorsque vous utilisez les services d'applications InTouch et elle ne peut être tenue responsable de la disponibilité de l'application, du contenu de celle-ci ou des services qui vous sont ainsi offerts.

**6.6. Cartes et navigation.** Les données de calcul des itinéraires que nous vous fournissons reposent sur les données cartographiques les plus récentes dont nous disposons, mais qui pourraient être inexactes ou incomplètes. Par exemple, nos données de calcul des itinéraires pourraient ne pas inclure de renseignements sur les routes à sens unique, les interdictions de virage, les travaux de construction, les routes saisonnières, les détours ou les nouvelles routes. Le système pourrait suggérer une route qui est maintenant fermée en raison de travaux de construction ou un virage qui est interdit par les panneaux de signalisation à l'intersection. De plus, la circulation, les conditions climatiques et d'autres facteurs pourraient changer les conditions routières par rapport aux résultats générés. Par conséquent, vous devez toujours faire preuve de jugement, respecter le code de la route et la signalisation et évaluer, en fonction de la circulation, de la météo et des autres conditions, s'il est sécuritaire et légal de suivre les directives données par les services d'applications InTouch ou le système de navigation de votre véhicule. NCI ne fait aucune déclaration à l'égard de l'exhaustivité ou de l'exactitude des données cartographiques qui vous sont fournies, si ce n'est qu'il s'agit des données les plus récentes dont nous disposons lorsque vous vous abonnez aux services d'applications InTouch. NCI ne peut être tenue responsable de l'inexactitude ou de l'insuffisance des données cartographiques qui vous sont fournies.

**6.7. Géographie et environnement.** D'autres circonstances indépendantes de notre volonté pourraient nous empêcher de vous fournir les services d'applications InTouch à un moment ou à un endroit en particulier ou pourraient diminuer en la qualité, par exemple, les collines, les grands immeubles, les tunnels, les conditions

météo, les dommages à des pièces importantes de votre véhicule à la suite d'un accident ou la surcharge du réseau de téléphonie sans-fil.

**6.8. Facteurs indépendants de notre volonté.** Nous ne sommes pas responsables de tout retard ou de toute inexécution si ladite inexécution ou ledit retard ne pouvait être prévenu en prenant des précautions raisonnables. De plus, nous ne sommes pas responsables de toute inexécution ou tout retard dû à des actes de la nature ou à des forces ou des causes indépendantes de notre volonté, par exemple, une panne du réseau électrique, des actes de guerre, des mesures gouvernementales, des actes de terrorisme, des troubles publics, un manque de main-d'œuvre ou des difficultés liées à la main-d'œuvre (quelle qu'en soit la cause), les pannes de matériel, notamment d'Internet, ainsi que les pannes d'ordinateur, du réseau de télécommunication ou d'autre matériel.

**6.9. Renseignements disponibles.** Les services d'applications InTouch peuvent être limités à certaines régions géographiques où les fournisseurs de données géographiques et (ou) de contenu sont présents, ce qui pourrait être une zone plus restreinte que celle qui est généralement couverte.

## **7. GARANTIES ET RESPONSABILITÉS**

**7.1. Absence de garantie.** Les garanties sont des promesses spéciales. La garantie limitée de votre véhicule ou la garantie limitée du fabricant du matériel (le cas échéant) inclut le matériel des services d'applications InTouch installé dans votre véhicule, MAIS NE COUVRE PAS LES SERVICES D'APPLICATIONS INTOUCH OU LE SERVICE SANS-FIL. De plus, nous ne pouvons vous promettre un service sans interruption ou sans problème ni vous promettre que les données ou les renseignements qui vous sont fournis ne contiendront pas d'erreur. TOUTES LES DONNÉES ET TOUS LES RENSEIGNEMENTS VOUS SONT FOURNIS « TELS QUELS ». NI NOUS NI UN TIERS BÉNÉFICIAIRE NE DONNONS AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, À PROPOS DES SERVICES D'APPLICATIONS INTOUCH OU DES DONNÉES, DES RENSEIGNEMENTS OU DES SERVICES FOURNIS PAR L'ENTREMISE DE CEUX-CI. AINSI, NOUS NE DONNONS NOTAMMENT AUCUNE GARANTIE SUR LE CONTENU, LA QUALITÉ, L'EXACTITUDE, LE CARACTÈRE OPPORTUN, L'EXHAUSTIVITÉ, LA FIABILITÉ, LA DURABILITÉ, LA QUALITÉ MARCHANDE OU L'ADAPTATION À DES FINS PARTICULIÈRES. TOUTES CES GARANTIES SONT EXPRESSÉMENT EXCLUES DE LA PRÉSENTE ENTENTE.

**7.2. Loi applicable.** À l'exception des résidents du Québec, dans toute la mesure permise par la loi et à l'exception des cas expressément prévus aux présentes, la présente entente et tout différend qui pourrait en découler ou y être relié seront régis par les lois de la province de l'Ontario et les lois canadiennes qui s'appliquent à l'Ontario. Les parties à la présente entente conviennent que tout différend qui découle de la présente entente et (ou) de votre utilisation des services d'applications InTouch, ou qui y est relié, relèvera de la compétence exclusive des tribunaux habilités à entendre de tels différends dans la municipalité régionale de Peel, dans la province de l'Ontario, au Canada. Pour les résidents du Québec, la présente entente et tout différend qui pourrait en découler ou y être relié seront régis par les lois de la province de Québec et les lois canadiennes qui s'appliquent au Québec. Les parties à la présente entente conviennent que tout différend qui découle de la présente entente et (ou) de votre utilisation des services d'applications InTouch, ou qui y est relié, relèvera de la compétence exclusive des tribunaux habilités à entendre de tels différends à Montréal, au Canada.

## **8. RENSEIGNEMENTS SPÉCIAUX ET ENTENTES RELATIFS À CERTAINS SERVICES**

**8.1 Services d'application.** Plusieurs services d'application embarqués sont assurés en vertu du forfait de données de votre téléphone intelligent. Le dispositif InTouch d'Infiniti n'est pas compatible avec tous les fournisseurs ou toutes les technologies de téléphone intelligent. Pour des raisons de sécurité et de réglementation, certains services peuvent être désactivés pendant la conduite ou pendant la durée de votre abonnement. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la compatibilité des téléphones intelligents, veuillez consulter le site <https://canada.infinitiintouch.com>. NCI ne fait aucune déclaration à l'égard de la compatibilité réelle de votre téléphone mobile ou de votre téléphone intelligent avec les services d'applications InTouch et ne peut être tenue responsable de l'incompatibilité ou de la perte de service qui en découle.

**Types d'application :** Afin de permettre la connectivité, vous devez télécharger l'**application InTouch d'Infiniti** sur votre téléphone intelligent à partir du magasin d'applications du téléphone intelligent.

Les applications du téléphone intelligent peuvent également être reproduites sur le dispositif InTouch d'Infiniti. Au moyen de l'**application InTouch d'Infiniti**, vous aurez l'occasion de sélectionner les applications offertes que vous voulez afficher sur le dispositif InTouch d'Infiniti. Les applications des téléphones intelligents ne sont pas toutes compatibles avec le dispositif InTouch d'Infiniti. Elles changeront avec le temps et certaines applications offertes pourraient ne pas être offertes ou accessibles plus tard. NCI n'est pas responsable de la disponibilité ou du contenu des applications qui sont offertes par nos fournisseurs de service.

FIN des modalités.